



04 avr 2026 -10:20

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2026

Instauration de plafonds salariaux au sein de l'assurance indemnités des travailleurs salariés

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant des plafonds salariaux spécifiques dans l'assurance indemnités des travailleurs salariés.

La loi-programme du 18 juillet 2025 a réformé l'assurance chômage. Cette réforme a notamment limité la durée d'octroi des allocations de chômage à deux ans maximum, comprenant une première période d'indemnisation de 12 mois et une deuxième période d'indemnisation d'une durée maximale de 12 mois, dont la durée dépend du passé professionnel du travailleur.

Par ailleurs, de nouveaux plafonds salariaux ont été fixés durant la première période de chômage : un plafond est d'application durant les trois premiers mois, un second plafond s'applique durant la période du 4^e au 6^e mois, et un dernier plafond couvre la période du 7^e au 12^e mois.

Le projet vise à instaurer dans l'assurance indemnités des travailleurs salariés, des plafonds salariaux spécifiques qui, après la période d'alignement sur les allocations de chômage, seront applicables pour l'indemnisation des titulaires en chômage contrôlé.

Ces plafonds correspondent aux plafonds salariaux en vigueur dans la réglementation du chômage avant le 1^{er} mars 2026.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

